

**Compte rendu de la réunion par zoom du  
Conseil de la Fraternité Régionale Aquitaine  
le 19 juin 2023**

Présents (à l'écran) : Mady, Michèle, Sylvie, Jean-Michel, Jean-Pierre.

**1 - approbation du compte rendu** de la précédente réunion : approuvé à l'unanimité.

**2 - organisation du calendrier de l'année 2023-24 :**

Par ordre chronologique les dates suivantes ont été retenues :

Septembre 2023 :

vendredi 1er : première réunion du Conseil régional à Bazas, 10 h 30  
dimanche 17 : journée régionale à Anglet 9 h 45 à 17 h, organisée par la Fraternité St Joseph (voir affiche )

Octobre 2023 :

samedi 14 et dimanche 15 : chapitre national à Lisieux. L'Aquitaine sera représentée par Mady et Michèle.  
dimanche 22 : deuxième réunion du conseil régional à Bordères sur l'Echez (odj principal : retour du chapitre national).

Novembre 2023 :

vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 : module 1 de la formation initiale interrégionale à Lourdes.

Décembre 2023 :

samedi 2 : troisième réunion du conseil régional à Sendets (odj principal : réflexion sur le futur conseil régional)

Janvier 2024 :

vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14: module 2 de la formation initiale interrégionale à Lourdes.

Samedi 27 janvier : quatrième réunion du conseil régional à Bordeaux chez les FMM, conseil élargi aux ministres (odj principal : réflexion sur le futur conseil régional)

Mars 2024 :

dimanche 10 : cinquième réunion du conseil régional à Bayonne (odj principal : finalisation pèlerinage Assise.

Avril 2024 :

vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 : module 3 de la formation initiale interrégionale à Sendets  
du 21(ou22) au 28 : pèlerinage Assise.

### Mai 2024 :

samedi 4 : sixième réunion du conseil régional par zoom

### Juin 2024 :

samedi 8 et dimanche 9 : week-end des profès : (Thème, lieu et intervenant à trouver)

samedi 29 : septième réunion du conseil régional (odj principal : préparation du chapitre électif de Nérac, en septembre.

### Juillet 2024 :

mardi 23 au mardi 30 : vacances franciscaines à Brive.

### **3 - évaluation de la formation initiale interrégionale**

Jean-Pierre qui a suivi la formation à nouveau, 10 ans après sa participation à la première édition, pense qu'il est utile et sain qu'une évaluation soit faite auprès des participants à la dernière édition. Jean-Michel préfère que l'on se donne les moyens d'élaborer une grille d'évaluation à chaque module avec les participants de la prochaine année de formation, dans la perspective d'une transmission à d'autres animateurs. Il annonce en effet que cette session 2023-24 sera la dernière qu'il animera ; à la question de savoir si il renoncera en même temps à son service de chargé de la formation au sein du conseil, il répond favorablement. L'évaluation pour cette année pourra se faire dans l'équipe de formateurs.

### **4 - journée régionale du 17 Septembre 2023 :**

Le conseil se félicite que l'idée d'une décentralisation de la journée régionale, confiée sur un thème donné à une Fraternité locale, ait pu se concrétiser dès cette année grâce à la réactivité de la Fraternité St Joseph de Bayonne. Une discussion technique s'engage ensuite sur les moyens de communication (flyers, affiche). Jean-Michel modifiera l'affiche à la marge (voir en annexe) et le flyer sera réduit.

### **5 - conseil régional du futur :**

Le Conseil doit être renouvelé au chapitre électif de septembre 2024. Sylvie souligne qu'il faut d'ores et déjà avoir une réflexion sur le Conseil que nous souhaitons pour l'avenir. Elle fait remarquer que bien qu'incontournables les questions organisationnelles y tiennent une place peut-être trop importante et cela au détriment de sa vie spirituelle. Nous aurions pu par exemple partager entre nous sur ce que représente pour chacun l'événement de Greccio avant de nous lancer dans la préparation de la rencontre Régionale. De même qu'elle avait déjà émis le souhait que certains Conseils aient un ordre du jour moins chargé pour approfondir un peu plus les réflexions communes.

Elle note que la fraternité de Bayonne s'est bien saisie de l'invitation faite aux fraternités de prendre en charge certains aspects de l'animation de la Région et s'est montrée efficace. Si le relais est pris par d'autres fraternités c'est un service qui devrait bien tourner.

C'est en ce sens qu'elle souhaite voir évoluer le Conseil.

Le Conseil se montre en accord avec ces remarques, et remarque qu'effectivement entre autres nous ne sommes pas allés jusqu'au bout du travail sur l'assistance spirituelle. Le Conseil élargi sera dédié au travail sur l'évolution de ce Conseil

## **6 - compte rendu de la réunion zoom des trésoriers 7 juin 2023**

Jean-Pierre remplaçait Mady, empêchée. Les échanges ont principalement montré l'hétérogénéité des pratiques dans les différentes régions, aussi bien sur la comptabilité, les budgets, la collecte des contributions. Voir le PV du trésorier national *en annexe 1*.

**7 - compte rendu de la réunion zoom des ministres du 13 juin** à propos des problèmes d'assurance générés par le changement de législation sur les activités touristiques.

Voir en *annexe 2* un extrait des documents envoyés par National. L'abondante documentation fournie à titre d'exemple par le service des pèlerinages du diocèse de Belley-Ars (département de l'Ain) sera conservée en cas de besoin, mais ne figure pas en annexe.

## **ANNEXE 1 : Rencontre des trésoriers du 7 juin 2022**

**Présents :** Mesdames Chantal Feliciane (Paris centre-Nanterre-Evry), Christine Ecault (Pays de Loire), Marie Moyart (Picardie)

Messieurs Jean-Pierre Brizio (Aquitaine), Damien Flauder ( Est), Guy Lechevalier (Limousin), Gilles De Lataillade ( Midi Pyrénées), Philippe Richard (Rhône-Alpes), Jean-Marc Tenet ( Versailles Pontoise Chartres), Xavier Fauvette (national)

**Excusés :** Mesdames Aurore Michelot (Centre), Rolande Macaire (Martinique), Marie Moyart (Picardie)

Messieurs Jean-Michel Larger (Champagne Ardennes), Pierre Landes (Normandie),

Xavier Fauvette présente ses excuses pour le choix de la date, mais des obligations familiales ne lui ont pas permis de faire autrement. Il remercie tous les présents mais aussi toutes celles et ceux qui lui ont transmis leurs questions par mail.

Après un temps de prière, chacun(e) se présente succinctement.

Les questions sur les assurances ne seront pas traitées : ce sujet sera abordé avec les ministres et le conseil national le 13 mai.

Nous commençons par les questions par mail.

### **Q1) sur les placements taux et intérêts.**

Pour LBP un seul livret A par n° siren, celui-ci est plafonné à 76 500 € avec au taux à 3% net. Nous pouvons ouvrir autant de CSL que l'on veut, le dépôt minimum est de 10€ est le taux est de 3% brut, avec une fiscalité de 24% sur les intérêts.

Même si les fraternités n'ont pas pour but de faire des produits financiers, avec ce taux de 3% cela devient plus intéressant d'ouvrir un CSL mais cela est réellement utile si l'argent y est placé longtemps, sinon c'est du travail pour peu de rentabilité. Cela oblige d'avoir une vision à court terme sur les rentrées et les sorties par mois etc...et d'avoir une vision à long terme de la trésorerie de l'association. En exemple pour un placement de 10 000€ toute une année nous aurions 300 € brut d'intérêt et 228€ net.

La question de changement de banque est posée. Certaines offrent plus d'avantages (coût, accès à des outils de communication et de paiement par action, moyens de paiement etc etc...) .Le sujet est sur la table au niveau du Conseil National mais pour l'instant la priorité est ailleurs. De plus il nous faudra l'accord des régions ayant un compte lié à celui du national. Mais le sujet n'est pas clos, loin de là.

### **Q2) sur la période comptable.**

Après un tour de table, nous pouvons noter que celle-ci dépend de la date du chapitre régional ou du calendrier scolaire de septembre à Août de l'année civile de janvier à décembre. Il n'y a pas d'obligation légale sur le sujet:chaque région gère au mieux. Pour le national la période comptable est

du 01/09 au 31/08, afin de pouvoir présenter des comptes et des budgets cohérents au chapitre national (en octobre)

### **Q3) sur les contributions**

Pour la contribution nationale le souhait serait d'avoir une partie en décembre et l'autre en juin, mais cela n'est qu'un désir, et chaque région fait au mieux.

Chaque région agit en fonction de son histoire, pour certaines c'est un versement par fraternité pour d'autres c'est individuel. Il n'y a pas à choisir c'est mieux comme ci ou comme cela.

Philippe de la région Rhône-Alpes nous explique que la région a profité d'une harmonisation pour faire les démarches afin que les contributions soient déductibles des impôts, démarche longue (environ 2 ans) sans garantie d'aboutir en collaboration avec la préfecture. La région est agréée pour 5 ans et a des statuts loi 1905. Jean-Pierre, région Aquitaine, on fait cette démarche avec les impôts en restant association loi 1901. Gilles, région Midi-Pyrénées, nous explique qu'il y a eu une démarche de la préfecture, auprès de chaque association loi 1901, afin d'expliquer les nouvelles dispositions et l'intérêt de passer en loi 1905.

Xavier conclut ce sujet passionnant en précisant que ce sujet qui a déjà été abordé au niveau national.

Deux raisons simples pour justifier de ne pas le faire: on parle de contributions et non de dons. La seconde c'est le risque d'avoir le contrôle des impôts sur nos finances, même si tout est transparent.

Lié aux contributions il y a un suivi des contributeurs. Un tableau était fourni chaque année, celui-ci était complexe à remplir, nous ne l'avons pas transmis cette année. Pour répondre au CIOFS, mais aussi pour nous, nous mettrons en place quelque chose de plus simple qui permettra un suivi clair et facile. Mais là aussi c'est à la discrétion de chaque région de répondre.

Des documents seront mis en annexe pour compléter cette partie.

### **Q4) sur les budgets**

Cet outil permet de savoir exactement si vos dépenses sont supérieures ou inférieures à vos recettes. Partant d'un solde à 0€ c'est le reste qui vous donne votre résultat et permet de vous adapter l'année suivante. Il permet une présentation plus simple des comptes et surtout reflétant nos activités de l'année et les provisions pour les actions futures. Ces dernières devraient donner envie à plus contribuer à chacun.

Chaque région fait au mieux pour cela. Nous mettrons un exemple simple en annexe.

### **Q5) sur les outils comptables**

Beaucoup de régions utilisent le tableur «Excel», ayant une comptabilité dite «de caisse» cela est largement suffisant. Au niveau national nous avons pris le logiciel «Sage», avec surtout l'avantage d'avoir une hot line.

### **Q6) sur la communication**

Nous ne sommes pas très bons sur le sujet, donner envie de contribuer plus... Le site internet national offre une page par région mais peu de mises à jour arrive à Cécile. Il est souligné l'importance d'avoir un seul interlocuteur formé qui effectue les mises en ligne. Mais aussi que chaque région alimente le site. La région Est utilise les pages web, mises à disposition par le Crédit Mutuel, avec accès par QR-code et la sécurisation des paiements.

**ANNEXE 2 : Les assurances**, sujet présenté par Bernard Cordier, Xavier Fauvette, Bernard, Etienne Poisson à l'aide d'un Power Point partagé à l'écran.

Objectif de cette présentation : faire le point, et vous dire quels sont nos manques, nos prérogatives et nos obligations, tout ce que nous devons savoir pour donner suite aux modifications et nouveautés à la loi.

En résumé : tous les événements non statutaires, comportant au moins une nuitée, doivent être assurés auprès d'un organisme agréé Atout France ; vous pouvez vous adresser au service des pèlerinages de votre diocèse, c'est la démarche la plus simple. Les événements statutaires sont les chapitres (local, régional, national) les conseils (local, régional, national) et les formations (locale, régionale, nationale).

Coût financier : 0,76€ par jour et par personne + 1 montant, variant selon les diocèses, de 1 à 5 € par jour et par personne, le premier jour n'est pas comptabilisé. (Un courrier précisant toutes ces données vous sera envoyé bientôt).

#### QUESTIONS ET REPONSES d'ETIENNE

- Quand c'est organisé par la région à quel diocèse s'adresser ? Vous pouvez vous adresser à votre diocèse, si ce n'est pas possible, appelez-moi. Tous les diocèses ne voudront pas s'engager à vos côtés, et surtout ils ne sont pas obligés de le faire.
- Les diocèses qui acceptent de vous assurer s'engagent à vos côtés en responsabilité civile et pénale
- Les maisons qui nous reçoivent ont des assurances : oui, mais elles ne couvrent pas les mêmes risques. Cf la loi. Si vous êtes accompagnés de mineurs qui ne sont pas vos enfants, il faut que le lieu qui vous accueille soit habilité « Jeunesse et Sports. »
- Précision de Xavier : au niveau national, nous avons pris en charge pour cet été, les coûts induits pour les vacances franciscaines. Pour l'assurance des événements statutaires, nous travaillons avec un courtier. Nous cherchons le meilleur prix et un assureur qui nous propose quelque chose de cohérent.
- Que couvre l'assurance que nous payons avec la contribution annuelle ? Vous êtes assurés pour la responsabilité civile des dirigeants, suivant les régions. Toutes les régions ne sont pas assurées, nous allons régulariser cette situation et vous faire des propositions en octobre au chapitre national, et ce sera à vous de choisir : soit vous acceptez ce qu'on vous propose, et vous êtes assurés avec le national, soit vous vous assurez de votre côté.
- Précision d'Etienne : vous aurez le choix pour une assurance en responsabilité civile, mais vous n'avez pas le choix en tant qu'organisateur de pèlerinage ou d'événements, vous devez souscrire une assurance auprès d'un organisme agréé Atout France.
- Comment savoir si une région dépend du national ? les régions qui n'ont pas de statuts aujourd'hui sont couvertes par le national.
- Combien de temps à l'avance pour déclarer 1 événement ? le plus tôt possible
- Est-ce qu'on doit déclarer tous les événements OUI
- Il faudrait éclaircir ce qui est assurable par l'assurance du national, et ce qui n'est pas assurable et qui doit être assuré par un service diocésain.
- Est-ce que Bernard pourrait envoyer sa présentation Power Point ?
- N'est-ce pas le risque de voir naître des discriminations ?
- Pour 1 WK organisé par une fraternité locale, qui doit s'occuper d'assurer : la région, ou la frat locale ?

- Si l'association est immatriculée Atout France, doit-elle déclarer tous les évènements, tous les W K, ou l'immatriculation est-elle globale ?

- Rappel d'Etienne :

Notre but est que chaque région ait pris conscience de ce changement dans la réglementation des assurances. L'OFS ne sera jamais immatriculée Atout France, il faut obligatoirement se rapprocher des diocèses.

- Pourriez- vous faire un tableau avec des grilles « avec ce qui se fait et ce qui ne se fait pas ? » pour l'instant difficile à réaliser.

- Ces nouvelles dispositions risquent de rebuter les initiatives locales : « dans notre région ils sont partis en W K à titre privé » ; et oui c'est ainsi, c'est notre responsabilité au national de vous le dire, et de votre responsabilité de prendre les décisions.

Rappel de Catherine : nous sommes à la disposition de tous au niveau national

Les formations nationales sont le RADAR, les formations des dirigeants et des assistants.

La visioconférence se termine par la prière